## METROPOLE DE LYON

## AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H Projet d'extension du remisage dans le cadre de l'opération de modernisation de la ligne du métro D sur le site du Thioley

## Commune de Vénissieux

## Du lundi 10 mars 2025 à 9 heures au vendredi 11 avril 2025 à 16 heures

Par délibération en date du 17 février 2025, la commission permanente de la Métropole de Lyon a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), sur la commune de Vénissieux, concernant le projet d'extension du remisage dans le cadre de l'opération de modernisation de la ligne du métro D sur le site du Thioley.

La maintenance et le remisage des rames de la ligne du métro D sont organisés au niveau de la zone du Thioley, à l'angle de l'avenue Marius Berliet et de la rue des Frères Emmanuel-Joseph et Louis Amadéo.

Suite à la l'acquisition de nouvelles rames, le matériel roulant pour l'exploitation de la ligne D entre 2030 et 2035 sera composé de 62 rames. La capacité actuelle totale de remisage et des voies de maintenance sur ce site est insuffisante.

L'extension nécessaire sera composée d'un bâtiment d'une surface d'environ 2 800 m².

Le site du Thioley est réparti sur les parcelles cadastrées AP 8, AP9 et AL 53 classées en zone UEi1, URm1d et URi1a au PLU-H. La parcelle AP9 est, par ailleurs, couverte par un espace non aedificandi, lié à la présence en sous-sol de plusieurs canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

La Métropole de Lyon a donc décidé d'engager une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H, au titre de l'article L 300-6 et des articles L 153-54 et suivants du code de l'urbanisme, portant essentiellement sur l'adaptation des règles du PLU-H afin de permettre la réalisation du projet d'extension du remisage, tout en garantissant le bon fonctionnement et la gestion pérenne des canalisations.

Préalablement à cette mise en compatibilité, la Métropole de Lyon mènera une actualisation de l'évaluation environnementale du PLU-H, et organisera une concertation préalable relative à cette mise en compatibilité du PLU-H, en application des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme.

Cette concertation préalable se déroulera du lundi 10 mars 2025 au vendredi 11 avril 2025 inclus.

Un dossier sera mis à la disposition du public, et pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels au public :

- à l'hôtel de la Métropole de Lyon, service planification, niveau 2, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la Mairie Vénissieux, 5 avenue marcel Houel,
- sur le site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com.

Pendant cette période de concertation, le public disposera de différents moyens pour faire connaître ses observations :

- en les consignant dans un des cahiers accompagnant le dossier de concertation qui sera mis en place dès l'ouverture de la concertation préalable à la mairie de Vénissieux et au service Planification de l'Hôtel de la Métropole de Lyon,
- en envoyant un message électronique à l'adresse : concertationpluh-metro-d-venissieux@grandlyon.com
- en les adressant par écrit à la Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service Planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté à l'organe délibérant de la Métropole de Lyon. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique dans le cadre de la procédure de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU-H.

Le Président de la Métropole de Lyon

**Bruno BERNARD**